

TARIFS MENSUELS ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

CONTRIBUTION FAMILIALE CATEGORIES	MATERNELLE SUR 10 MOIS €	ELEMENTAIRE SUR 10 MOIS €	COLLEGE SUR 10 MOIS €	LYCEE SUR 10 MOIS €
1 = Supérieur à 12 395,82 €	103,14	101,71	130,69	130,69
2 = de 9 407,17 € à 12 395,82 €	91,46	89,96	119,51	119,51
3 = de 5 964,61 € à 9 407,16 €	84,56	84,50	111,90	111,90
4 = de 3 912,80 € à 5 964,60 €	68,13	68,07	89,21	89,21
5 = Inférieur à 3 912,80 €	45,26	45,19	56,36	56,36

*10% de réduction sur la scolarité pour les familles ayant 3 enfants et plus dans l'établissement
Gratuité pour le 5ème enfant dans l'établissement*

DEMI-PENSION (4 repas/semaine)	73,71	85,47	86,16	88,44
--------------------------------	-------	-------	-------	-------

*10% de réduction sur la demi-pension pour les familles de 3 enfants et plus dans l'établissement
La demi-pension est également possible pour 1 - 2 - 3 ou 5 repas par semaine*

Absence : déduction en fin d'année scolaire de 2,89 € par jour pour toute absence justifiée

Prix repas pour externes	6,22	7,05	7,11	7,28
--------------------------	------	------	------	------

PENSION			505,00	505,00
---------	--	--	--------	--------

Absence : déduction en fin d'année scolaire de 5,78 € par jour pour toute absence justifiée

ETUDE ou GARDERIE (4 jours/semaine)	48,00	48,00	48,00	48,00
--	-------	-------	-------	-------

COTISATIONS ANNUELLES

Pôle culturel			8,00	2ndes - 25,00 1eres - 45,00 Tales - 30,00
---------------	--	--	------	---

Centre psycho pédagogique	18,70	18,70	18,70	18,70
---------------------------	-------	-------	-------	-------

COTISATIONS ANNUELLES VOLONTAIRES

A P E L (par famille)	15,45	15,45	15,45	15,45
-----------------------	-------	-------	-------	-------

Assurance scolaire (par élève)	12,50	12,50	12,50	12,50
--------------------------------	-------	-------	-------	-------

**Tout trimestre commencé est dû en totalité
les changements de régime ne sont pas possibles en cours d'année**

REGLEMENTS OBLIGATOIRES - POUR INFORMATION

LES FAMILLES DÉJÀ PRESENTES DANS L'ETABLISSEMENT ONT DÉJÀ TRANSMIS LE CHEQUE D'ACOMPTE
AVEC LA FEUILLE DE REINSCRIPTION EN DEBUT D'ANNEE CIVILE

A NE PAS TRANSMETTRE AVEC LA GRILLE TARIFAIRE

FRAIS DE DOSSIER (uniquement pour tout nouvel élève)

Non récupérables, à joindre obligatoirement à la demande d'inscription s'ils n'ont pas été versés lors de l'entretien avec le chef d'établissement.

30 € pour une inscription à l'Ecole ou au Collège
50 € pour une inscription au Lycée

ACOMPTE

40 € / FAMILLE pour les externes et demi-pensionnaires
230 € / ELEVE pour les internes

Cet acompte est encaissé fin août 2021 et déduit des prélèvements d'avril à juin 2022.

Il ne sera pas remboursé en cas de désistement ou si l'élève n'est pas présent l'année entière.

FACTURATION

Les factures sont établies en septembre pour l'ensemble de l'année scolaire.

Les règlements s'effectuent par **prélèvements mensuels**, le dernier jour du mois, de septembre 2021 à juin 2022

Mme Catherine GLINEL (service comptable - facturation), ainsi que Mme Cécile DOUAGLIN et Mme Valérie VASSEUR sont à votre disposition les :

lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h30 à 12h00 et de 12h45 à 17h30
mercredi de 8h30 à 11h30

Téléphone **02.32.86.50.95**

Pour les cas particuliers qui ne sont pas prévus dans cette circulaire, ou pour toute autre question, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la Direction.

Madame Pascale **VALLET**
Madame Marion **VATTIER**
Madame Anne-Marie **DONA**

Directrice de l'**Ecole**
Directrice du **Collège**
Directrice du **Lycée**

Téléphone **02.32.86.50.90**